

**Deloitte.**



**Mesures de transparence à l'égard  
des paiements aux professionnels  
de la santé en Ontario**

Préparation en vue de la version  
provinciale du *Sunshine Act*

# Avènement des exigences de divulgation d'information relative aux paiements

La relation entre les professionnels de la santé (PS) et les sociétés pharmaceutiques a toujours été scrutée à la loupe. Au Canada, la surveillance publique accrue des conflits d'intérêts et des effets indésirables a entraîné une forte pression du public pour forcer l'adoption d'une loi obligeant les PS à déclarer aux organismes gouvernementaux les paiements qu'ils reçoivent et à divulguer subséquemment l'information au public.

Dans d'autres pays, les questions de transparence n'ont rien de nouveau. En 2010, les États-Unis ont adopté la *Physician Payments Sunshine Act*, dont d'autres pays se sont par la suite inspirés pour créer leur propre version. La figure ci-dessous présente les pays qui ont adopté des lois et des

codes en matière de transparence au cours des sept dernières années.

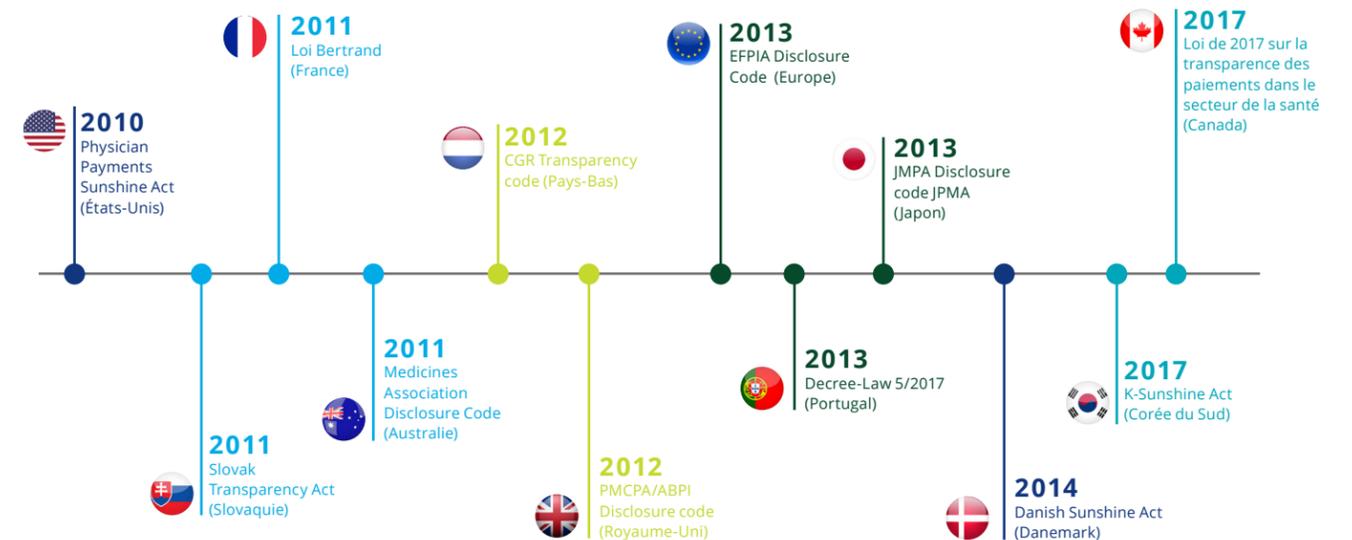
En juin 2017, dix membres de Médicaments novateurs Canada (MNC) ont volontairement publié les sommes globales versées à des professionnels de la santé et à des organismes de soins de santé (OSS) canadiens. Bien que cette mesure proactive ait été la première du genre au Canada, certaines parties prenantes du secteur la trouvaient insuffisante pour faire cesser la surveillance en matière de transparence.

Par ailleurs, l'Ontario a adopté la *Loi de 2017 sur la transparence des paiements dans le secteur de la santé*, devenant ainsi la première province canadienne à traiter officiellement de la question de la transparence des paiements versés par les

sociétés pharmaceutiques et les fabricants d'instruments médicaux. Elle a notamment créé une base de données centrale en ligne que le public pourra consulter pour surveiller les relations financières entre les sociétés pharmaceutiques, les PS et les OSS.

Un des principaux objectifs de cette loi est de permettre aux patients de faire des choix plus éclairés concernant leurs soins de santé. Cependant, cette information devenant publique, les patients ne seront pas les seules parties intéressées. En effet, les organismes de réglementation, les organismes d'application de la loi, les médias, les concurrents et les groupes de surveillance ne manqueront pas de consulter ces données.

## Chronologie de l'adoption de lois et de codes en matière de transparence à l'échelle mondiale





### Quels sont les défis que vous pourriez avoir à relever?

Le nouveau règlement devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, mais il n'est pas trop tôt pour commencer à s'y préparer.

Les nouvelles exigences de conformité peuvent constituer un défi pour les entreprises. Forts de notre vaste expérience auprès de clients qui ont dû gérer des obligations d'information dans d'autres marchés, nous comprenons les défis que vous pourriez avoir à relever :

- **Cohérence et qualité des données** – La structure et le format des données peuvent varier, ce qui peut les rendre difficiles à relier, à analyser et même à interpréter. De plus, si des problèmes d'intégrité surviennent, un expert doit être affecté à la gestion de données de base de qualité variable sur les PS et les OSS.
- **Création et amélioration de processus** – Les processus existants pourraient devoir être améliorés en raison de leur structure qui ne faciliterait pas la conformité. Pour garantir la présentation d'informations internes et externes exactes et opportunes, de nouveaux processus relatifs aux PS et aux OSS (définition, inventaire, identification, collecte de données, analyse et rapports) pourraient être nécessaires.
- **Gestion du changement** – Les nouvelles exigences auront une incidence sur de nombreuses

personnes au sein des entreprises, et toutes les parties visées devront comprendre les changements qu'elles entraînent à l'égard de leurs rôles, leurs responsabilités et leur obligation de rendre des comptes.

- **Engagement des parties prenantes** – Les employés pourraient considérer que les projets de conformité ne les concernent pas, ce qui se traduirait par une faible adoption des nouveaux processus. Les parties prenantes externes telles que les PS et les OSS devront également être informées de leur rôle dans le processus de présentation d'informations.
- **Information accessible au public** – Les données pourront être scrutées par de multiples parties prenantes.

### Questions à prendre en considération

- Quel est votre degré de préparation et où se situe actuellement votre gouvernance concernant la production de rapports sur la transparence?
- Avez-vous une idée claire des risques liés à la divulgation d'information de manière transparente au public et de ses effets négatifs?
- Comment la divulgation d'information de manière transparente est-elle actuellement perçue au sein de votre entreprise (p. ex., juste encore une autre exigence à respecter en matière de conformité)?

- Existe-t-il des conflits d'intérêts potentiels ou perçus ou des domaines qui vous semblent présenter plus de risques en raison des exigences de transparence?
- Avez-vous un référentiel centralisé pour les contrats et les paiements faits à des PS et des OSS (par spécialité ou type de prestation)?
- Tirez-vous parti de données, de l'analytique ou de solutions de tiers ou personnalisées pour la production de rapports sur la transparence?
- Votre entreprise utilise-t-elle actuellement un processus automatisé de bout en bout d'engagement des PS (p. ex., pour la vérification de la juste valeur marchande, les paiements, l'approbation des personnes recrutées, les contrats)?

### Accélérer le succès

Deloitte possède une expérience mondiale relative aux exigences de production de rapports sur la transparence; ses cabinets membres ayant aidé de nombreux clients à se préparer à la conformité à divers règlements, comme la *Physician Payments Sunshine Act* des États-Unis et le code de transparence de la Fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques (EFPIA).

Nous avons également mené une étude sur la transparence des activités de paiements à des PS dans de nombreux pays, ce qui nous a permis de tirer des perspectives sur les exigences réglementaires actuelles et prévues visant le suivi des paiements et des transferts de valeur que les sociétés pharmaceutiques et les fabricants d'instruments médicaux font à des PS et à des OSS. Voici les faits saillants de cette étude :



#### Gouvernance et centres d'excellence

- La gouvernance du programme de transparence continue à évoluer au sein des entreprises.
- Les entreprises créent des centres d'excellence pour avoir une idée plus précise des risques liés à la transparence, améliorer l'efficacité et élaborer des processus cohérents.



#### Automatisation des rapports

- L'automatisation du processus de bout en bout d'engagement des professionnels de la santé est encore rare aujourd'hui.
- Cela devrait changer à mesure que les entreprises cherchent à adopter une approche plus proactive de surveillance des risques liés à la conformité.



#### Solutions en matière de transparence

- L'impartition des activités de production de rapports sur la transparence devient de plus en plus courante.
- Les entreprises ont tendance à se tourner vers des systèmes et des solutions de tiers pour profiter des avantages offerts par les fournisseurs et réduire leur coût total de propriété.

En nous fondant sur les résultats de cette étude et grâce à l'expérience de Deloitte partout dans le monde, nous sommes bien placés au Canada pour aider les entreprises à se préparer à l'entrée en vigueur de la loi ontarienne. De plus, nous

avons mis au point des accélérateurs pour faciliter la conception, la mise en œuvre et la surveillance des programmes de transparence de nos clients. Des renseignements détaillés sont présentés dans le tableau ci-contre.

## Conception, mise en œuvre et surveillance des programmes de transparence

### Domaines visés par la production de rapports sur la transparence

### Comment nous avons aidé nos clients

#### Gouvernance des programmes et centre d'excellence

- Interprétation des exigences de transparence
- Transparence globale des programmes (collecte et présentation des données)
- Plans détaillés du flux de travail pour les processus et les exigences, la réalisation technique et la gestion du changement
- Livrables relatifs à la gestion des programmes (journaux des problèmes et des risques, registre des mesures prises, etc.)

#### Validation des processus et des exigences

- Processus de collecte de données (comprenant des modèles pour la saisie des dépenses directes et indirectes relatives aux PS et aux OSS)
- Processus de présentation de données (y compris le processus préalable à la divulgation, la réponse aux requêtes et la production de rapports sur la transparence)

#### Gestion des consentements

- Processus de gestion des consentements
- Exemples de formules de consentement pour la divulgation d'information dans les contrats
- Exemples de dossiers servant à consigner les consentements des PS et des OSS
- Rôles et responsabilités des personnes responsables de l'obtention, de la consultation et de la gestion des consentements

#### Gestion du changement

- Plan d'engagement des parties prenantes en matière de transparence
- Évaluation des répercussions du changement sur les fonctions locales et mondiales
- Communications externes aux PS, aux OSS et aux tiers fournisseurs
- Stratégie et approche de formation de haut niveau

#### Référentiel de données

- Référentiel de données sur la transparence des paiements aux PS et aux OSS de Deloitte permettant de regrouper les données sur les transferts de valeur
- Portail permettant la saisie et la correction des données
- Solution de gestion des consentements

# Communiquez avec nous

## **Prashant Masand**

**Directeur de service**

416-643-8974

[prmasand@deloitte.ca](mailto:prmasand@deloitte.ca)

## **Bill Stamatis**

**Associée**

416-601-6733

[bstamatis@deloitte.ca](mailto:bstamatis@deloitte.ca)

## **Shak Parran**

**Associée**

416-775-7284

[sparran@deloitte.ca](mailto:sparran@deloitte.ca)

## **Lisa Purdy**

**Associée**

416-601-6403

[lpurdy@deloitte.ca](mailto:lpurdy@deloitte.ca)

# Deloitte.

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans de nombreux secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500MD par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Pour en apprendre davantage sur la façon dont les quelque 264 000 professionnels de Deloitte ont une influence marquante – y compris les 9 400 professionnels au Canada – veuillez nous suivre sur LinkedIn, Twitter ou Facebook.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).